

Objectif :

Tenir compte de l'évolution des prix, tout en agissant au niveau de l'offre.

Epargne logement :

Les jeunes jusqu'à l'âge de 40 ans pourront bénéficier d'un plafond majoré d'un montant de 1.344 € (contre 672 € actuellement).



672 €



1.344 €

Déductibilité des intérêts débiteurs du prêt hypothécaire :

	Année de l'occupation & 5 années suivantes	5 années subséquentes	Années suivantes
Actuellement	1.500 €	1.125 €	750 €
Réforme	2.000 €	1.500 €	1.000 €

Abolition de la valeur locative du domicile propre

Incitation à la location sociale :

Exonération à 50 % des loyers provenant de la location d'immeubles à des organismes agréés comme l'Agence Immobilière Sociale (AIS)



50 %

Incitation à la mise sur le marché de biens à la vente :

Imposition de la plus-value immobilière au 1/4 du taux sur la vente de biens entre le 1^{er} juillet 2016 et le 31 décembre 2017



1/4